

Date de la séance

Le 26 juin 2024

Date de convocation

Le 20 juin 2024

Date de publication

Le 20 juin 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 20

Procurations 10

Excusé 1

Absents 3

N° 2024-06-44

OBJET :

**MISE A JOUR DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS :
CREATION DE
POSTES
(AVANCEMENT DE
GRADE ET
NOMINATION SUITE A
LA REUSSITE D'UN
CONCOURS)**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 26 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

Procurations :

Myriam BRENAC a donné pouvoir à Stéphane GOMPERTZ

Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Caroline QUINET a donné pouvoir à Jean-Christophe SEGUIER

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO a donné pouvoir à Axel FAIVRE

Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : Yves DEKEYREL

Absents : Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Katrin VARILLON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment le livre III articles L311-1 à L352-6,

VU les Lignes Directrices de Gestion établies par la Communauté de Communes Gally-Mauldre en date du 1^{er} avril 2022,

VU le tableau des emplois,

CONSIDERANT la nécessité de créer, pour cause d'avancement de grade et de nomination suite à la réussite d'un concours :

- 1 poste d'Attaché Principal à temps complet, Catégorie A
- 1 poste de Rédacteur à temps complet, Catégorie B
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, Catégorie C

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 19 juin 2024,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

⇒ **CREE**

- 1 poste d'Attaché Principal à temps complet, Catégorie A
- 1 poste de Rédacteur à temps complet, Catégorie B
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, Catégorie C

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 04/07/2024.....
- Document rendu exécutoire le 04/07/2024.....